

Compte- rendu du conseil du Jeudi 29 octobre à 20 H 30

Présents : Jean Claude COMPAGNON, Gaël MONNERET, Anne-Marie PEGUILLET, Corinne ODOBEL, Roseline PACCARD, Martine RAISON, Thomas ROUSSE, Maurice MONNET, Jean François REHFUSS.

Absents excusés : Christophe MARION, Pascal SIMONET.

Secrétaire : Anne-Marie PEGUILLET.

Le maire ouvre la séance par la lecture de la lettre aux instituteurs et aux institutrices de Jean Jaurès. Après un bref commentaire, les membres du Conseil observent une minute de silence en hommage aux dernières victimes de la haine : l'enseignant Samuel Paty et les trois personnes assassinées à Nice.

- Approbation du compte-rendu du conseil du 24 septembre 2020.

- Délibérations :

Délibération N° 24 : A l'unanimité le conseil refuse que le PLU de la commune soit transformé en PLU Intercommunal.

Délibération N° 26 : A l'unanimité le conseil décide de l'achat de la maison Roger Mouillard pour la somme de 15 000 €, charge restant à la commune d'aménager un escalier à l'intérieur de la maison des conjoints Mouillard. En effet, l'escalier conduisant au deuxième étage de cette maison passe à l'intérieur de la maison de Roger Mouillard, ce qui constitue un handicap pour son futur aménagement.

Délibération N° 27 : A l'unanimité le conseil décide de confier la réparation de la toiture du clocher à l'entreprise « MANUBONIN » pour la somme de 23 231 € HT et la reprise des façades à l'entreprise « MYFACADES » pour la somme de 22 000 € HT. Afin d'effectuer ces travaux, le Conseil charge le maire de demander des subventions aux services de la Préfecture et du Département.

Délibération N° 28 : Avec une abstention et 8 voix pour, le Conseil décide de confier la réparation de la toiture de la remise de la mairie à l'entreprise « LAURENT MOREL » pour la somme de 22 800 €. Afin d'effectuer ces travaux, le Conseil charge le maire de demander des subventions aux services de la Préfecture et du Département.

Délibération N° 29 : Décision budgétaire modificative N°1. Le titre 93/2019 impayé par SFR doit faire l'objet d'une annulation par l'émission d'un mandat au compte 673 pour un montant de 4210.66 €.

Soit : Au compte 615221 : - 4210.66 €. Au compte 673 : + 4210.66 €

A la suite de cette opération comptable, il conviendra d'émettre un nouveau titre de 4210.66 € sur l'exercice 2020 à l'encontre de la société HIVORY au lieu de la société SFR. Les membres du conseil ont voté à l'unanimité pour cette régularisation.

Délibération N° 30 : DM n°2 : Afin de procéder à la régularisation du prélèvement FPIC 2020, il convient de créditer le compte 739223/014 d'un montant de 5686.00 € puis d'émettre un titre au compte 73111/73 pour ce même montant.

Soit :

Au compte 615221/011 : - 5686.00 €. Au compte 739223/ 014 : + 5686.00 €.

Les membres du conseil ont voté à l'unanimité pour cette régularisation.

Délibération N° 31 : DM N°3 : Afin de procéder à la régularisation du budget 2020, il convient de corriger les lignes 021 et 023 afin qu'elles soient de valeur égale.

Le compte 021 est crédité d'un montant de 42284,46 €

Le compte 2111 est crédité d'un montant 42284,46 €.

D'autre part pour corriger une erreur de 26 € en résultat de fonctionnement et pour équilibrer le budget, il convient de :

Créditer le compte 002 d'un montant de 26 €. (Excédent de fonctionnement).

Créditer le compte 22 d'un montant de 26 €. (Dépenses imprévues.)

Les membres du conseil ont voté à l'unanimité pour cette régularisation.

Délibération N° 32 : Les lots d'affouage ont été définis dans les parcelles 24 et 26 de la forêt communales. Ils sont constitués de tiges à abattre et de houppes des arbres mis en vente. 9 affouagistes se partageront les lots d'une valeur de 50 € chacun.

- Questions d'actualité :

- Gestion de la crise covid. Les mesures préfectorales de la semaine sont remises en cause par les dernières déclarations gouvernementales qui instituent de nouveau un confinement. Un court résumé de ces directives sera adressé aux habitants dans la première semaine de Novembre.

- La plupart des cartes jeunes ont été récupérées par les intéressés. Il en reste cependant quelques-unes.

- Point sur les projets.

Des travaux ont été entrepris sur la station de lagunage afin d'attendre sa réfection complète. Dans le même temps, des études sont menées sur le réseau dans le village afin de déterminer à la fois l'état des canalisations et le niveau des rejets d'eaux usées.

Terrains à urbaniser : Le lancement du projet est effectué. L'étude a commencé par une visite sur le terrain, visite à laquelle ont participé deux personnes du cabinet ABCD, les membres du Conseil et les voisins du site afin que chacun soit renseigné au mieux des travaux futurs.

Eclairage public : Le conseil décide de ne pas reconduire cette année le renouvellement des lampadaires obsolètes.

- Questions diverses :

- Gestion de la forêt : Il est décidé de vendre les arbres de la parcelle située entre la RD 471 et la route de la terrasse. En effet, de nombreux frênes sont malades et risquent à terme d'être dangereux.

- La commune a décidé de vendre à Monsieur Durand une bande de terrain le long de sa maison afin de régulariser le bornage. Ce terrain a été délimité par un géomètre et les parcelles créées seront enregistrées par le service des hypothèques avant d'être vendues.

- La cérémonie du 11 novembre n'aura vraisemblablement pas lieu dans sa configuration habituelle. Sans doute devons-nous réduire le nombre des participants. Les habitants seront avertis de ces nouvelles dispositions.

- Fêtes de Noël : Anne-Marie Péguillet présente le dépliant qui sera distribué aux personnes de plus de 71 ans et qui contient des bons cadeaux. Il a été en effet décidé d'offrir ce cadeau, le repas communal ne pouvant sans doute pas avoir lieu du fait du confinement.

- Le bulletin municipal sera rédigé en décembre pour être distribué en début d'année.

La séance est close à 22 heures 30.

Le maire : M.Monnet